

Agression filmée dans le tramway de Reims : le retraité témoigne

MIS EN LIGNE LE 29/10/2020 À 23:26 FABRICE CURLIER

Frappé dans le tramway pour avoir demandé à un jeune de rajuster son masque, le retraité de 66 ans raconte l'agression vue sur les réseaux sociaux par des centaines de milliers de personnes.



Lors des retrouvailles ce jeudi au palais de justice, le jeune agresseur a présenté ses excuses au retraité.

Les faits

Jeudi 22 octobre, un passager du tramway âgé 66 ans aperçoit un jeune homme de 19 ans masque sous le menton. Il lui demande de le remettre mais le garçon, écouteur sur les oreilles, ne l'entend pas.

Pour attirer son attention, le sexagénaire le touche légèrement avec sa canne, dit-il, tandis que le jeune homme parle de coups. Ce dernier s'énerve et l'agresse. La victime reçoit deux coups de poing et un coup de pied dont le choc est amorti par un passager venu s'interposer.

Une partie de la scène est filmée puis diffusée sur Twitter, ce qui déclenche une enquête de police (aucune plainte n'avait été déposée). L'agresseur est interpellé mardi, la victime identifiée le lendemain.

Jugé jeudi 29 octobre en plaider-coupable, l'agresseur a été condamné à six mois de prison dont trois mois ferme sous un mode aménageable.

Leur précédente rencontre filmée dans le tramway de Reims a été visionnée plus de 320 000 fois sur Twitter. Ils se sont retrouvés ce jeudi dans le bureau d'une juge de Reims, le premier arrivé avec sa canne, le second entre trois policiers **après l'avoir frappé alors qu'il s'était vu demander de rajuster son masque (<https://abonne.lunion.fr/id202362/article/2020-10-28/agression-filmee-dans-le-tramway-de-reims-le-vieux-monsieur-identifie-lauteur>)**. Jugé en plaider-coupable pour ces « *violences sans incapacité de travail commises dans un moyen de transport collectif* », William Yao, jeune de 19 ans en formation, a accepté la peine proposée par le parquet : six mois de prison dont la moitié assortie d'un sursis probatoire. Il est ressorti libre, avec la possibilité de purger ses trois mois ferme sous un mode aménagé. La justice l'avait déjà condamné à quatre reprises, mais pour des faits anciens de 2015 et 2016.

“J'avais que ma canne pour me défendre”

Le jeune homme habite Croix-Rouge, comme la victime, un retraité de 66 ans placé sous curatelle renforcée et qui marche difficilement à cause de ses jambes fatiguées. « *Ca s'est passé jeudi* », raconte-t-il à *L'union*. « *Je suis monté au Théâtre. Lui était déjà là. Quand je suis passé devant, j'ai vu qu'il n'avait pas son masque sur le visage. Il l'avait là, sous le menton. Je me suis assis de l'autre côté et je lui ai demandé de le remettre, mais il ne m'entendait pas car il avait des écouteurs. Pour attirer son attention, je l'ai un peu touché avec ma canne, mais pas tapé avec, comme il dit. Ca ne lui a pas plu, il s'est énervé.* »

La vidéo diffusée sur Twitter commence à cet instant. « *Il s'est levé. Il m'a mal parlé. Il m'a mis un coup sur la tête. J'avais que ma canne pour me défendre. Je l'ai repoussé avec.* » Hors de contrôle, le jeune homme se retrouve debout sur son siège et saute pied en avant vers le sexagénaire, mais un voyageur le stoppe dans son élan. En faisant barrage de son corps, il amortit la violence de

deux coups de poing qui touchent la victime au visage (hors champ de la vidéo). « *J'ai aussi reçu un coup de semelle sur le ventre.* » Repoussé par le passager, l'agresseur descend à la station Vesle. « *J'ai voulu prévenir le chauffeur mais il était déjà reparti. Je suis rentré chez moi sans déposer plainte car je ne voyais pas à quoi ça servait.* »

La diffusion de la vidéo en a décidé autrement. Alerté lundi de son existence, le commissariat de Reims ouvrait une enquête qui permettait d'arrêter William Yao dès mardi après-midi. Le retraité se manifestait le lendemain, à la suite de l'appel à victime diffusé par la police. « *C'est une voisine qui m'a prévenu. Elle m'avait reconnu.* »

Il promet de ne plus l'embêter

Jeudi, lors de l'audience d'homologation de la peine dans le bureau de la juge, William Yao a présenté ses excuses. Son avocat, Me Arthur De La Roche, parle lui-même de « *faits inacceptables* » mais tient à préciser que « *cette agression ne vient pas de nulle part* ». « *Oui, son masque était mal mis, mais Monsieur lui a mis des coups de canne pour lui demander de le remettre. C'est ensuite qu'il a mal réagi, il le reconnaît.* »

Domiciliés dans le même quartier, tous les deux sont amenés à se revoir. A la juge et au retraité qui s'en inquiétait, le jeune homme a promis de ne plus l'embêter. Quelques formalités plus tard, il pouvait quitter le palais de justice, mode tête en l'air : un vigile l'a rappelé à l'ordre pour qu'il remonte son masque de nouveau glissé sous le menton.